



PROGRAMME DE FORMATION **INITIALE**

INTITULE DE L'ACTION	Acteur Prévention des Risques liés à l'Activité Physique « Sanitaire et Social » Acteur PRAP 2 S - Aide à La Mobilité
PUBLIC CONCERNE, NOMBRE	Tout public Capacités : 10 places
PREREQUIS	aucun
MODALITES D'ACCES	S'inscrire à la formation dans une démarche individuelle ou par le biais de son entreprise
PRESENTATION GENERALE	« La prévention des risques liés à l'activité physique s'impose » : elle doit permettre de dégager des pistes d'amélioration aux situations de travail établies ou à venir nécessitant de la manutention manuelle, des déplacements avec ou sans port de charge, des gestes répétitifs, des postures contraignantes des efforts importants. Elle répond à 3 enjeux : règlementaires, sociétaux et financiers.
FINALITE	Cette formation permettra au candidat d'optimiser ses pratiques professionnelles et participer activement à l'évaluation des risques dans des situations de travail.
CONTENU DE LA FORMATION	• Les enjeux de la prévention • Les acteurs de la prévention • Les risques liés à une activité en particulier ou à un métier • Les atteintes à la santé • Les principes d'économie d'efforts • Les accompagnements à la mobilité • L'utilisation des aides techniques • Le fonctionnement du corps humain • L'analyse d'une situation de travail
MODALITES PEDAGOGIQUES	En présentiel Apprentissage des gestes, mises en situation, analyse des pratiques, travaux de groupe, cours interactifs
COMPETENCES PROFESSIONNELLES VISEES	• Se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise ou son établissement. • Observer et analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues. • Participer à la maîtrise du risque dans son entreprise ou son établissement et à sa prévention. • Accompagner la mobilité de la personne aidée, en prenant soin de l'autre et de soi.

DURÉE & DATES	Durée 28 heures soit : 3 jours consécutifs (21 heures) + 1 jour (7 heures séparées d'une inter-session en milieu professionnel)
LIEUX	MFR Le Vallon – 8 Rue des Sports – 49740 LA ROMAGNE Ou en structure sous conditions d'accueil validées par le formateur PRAP L'établissement est accessible pour les personnes à mobilité réduite. Nous contacter pour tout autre aménagement spécifique selon la nature du handicap.
COUT DE LA FORMATION	600€ TTC par personne pour un groupe de 6 personnes minimum, 3 500 € pour un groupe
RESPONSABLES DE L'ACTION	Virginie LANDREAU et Nicolas RADIGOIS MFR Le Vallon – LA ROMAGNE  02 41 75 61 33  mfr.la-romagne@mfr.asso.fr
FORMATEURS, ANIMATEURS ET INTERVENANTS	Nicolas RADIGOIS : formateur PRAP-2S certifié et à jour de sa certification Magali JOSSE : référente handicap
SUIVI DE L'ACTION	Emargement papier
EVALUATION DE L'ACTION	Certification : > 1 épreuve écrite en observant une situation de travail. (40 min) > 1 épreuve pratique sur un cas scénarisé (15 min) - Evaluation de l'action (<i>satisfaction des participants</i>) - Evaluation des acquis au regard des objectifs attendus « à froid »
ATTESTATION	- Certification de réalisation d'une action délivrée par le centre de formation - Certificat « acteur PRAP2S » sera remis si le stagiaire a réussi les épreuves certificatives et a participé à l'ensemble de la formation (Maintient et actualisation des compétences est requis à 24 mois)